



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Etat de Vaud

Second tir de régulation du loup effectué dans le Jura vaudois

En date du 28 mars 2022, les surveillants de la faune de la Direction générale de l'environnement (DGE) ont prélevé le deuxième jeune loup de la meute du Marchairuz. Le tir, qui a eu lieu dans la région du Marchairuz, s'est également déroulé dans le respect des conditions fixées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Les discussions se poursuivent avec les éleveurs en vue de renforcer les mesures d'accompagnement et de prévention pour la prochaine saison d'estivage.

En août 2021, donnant suite à sa demande, l'OFEV a autorisé le Canton de Vaud à procéder à deux tirs de régulation du loup dans la région du Marchairuz. Plusieurs attaques avérées sur des troupeaux de bovins par la meute établie dans le secteur depuis 2019 sont à l'origine de cette demande.

Après l'annonce du premier tir de régulation le 24 mars dernier, dans la nuit du 27 au 28 mars, le second jeune loup mâle de la meute du Marchairuz a été prélevé dans le périmètre élargi autorisé par l'OFEV qui inclut les espaces agricoles du pied du Jura entre l'Isle et Givrins, à l'exception de site de protection de la faune fédéral du Noirmont.

Conformément au Concept loup Suisse, l'animal a été envoyé immédiatement au Centre national de compétence pour les maladies de la faune sauvage de l'Université de Berne (FIWI) qui a confirmé, dans son rapport, qu'il s'agit d'un jeune issu de la portée née en 2021.

Parallèlement à la régulation, le Département de l'environnement et de la sécurité (DES) travaille au déploiement de dispositifs de protection afin de garantir la meilleure cohabitation possible entre le loup et les activités pastorales. Ainsi, il poursuit ses démarches avec les éleveurs afin de mettre en place des mesures d'accompagnement et de prévention pour la prochaine saison d'estivage.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 31 mars 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DES, Marco Danesi, délégué départemental à la communication